

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 08 décembre 2017

Convocation du 04 décembre 2017.

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 08 décembre 2017.

Le Maire,
Pierre DECOURSIER

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 08 décembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quinze.

Etaients présents : Mmes Myriam BROGNARA, Marie-Paule GULYAS, Cécile LASSEGUES, Marilyne MAUMEGE, Sylvie VERGNAUD,
MM. Pierre COURET, Pierre DECOURSIER, Robert DESPLACES, Roger JOSSE, Jean-Luc MATHIEU, Gilles PENOT.

Excusés : Mmes Stéphanie BOUSSARDON (donne pouvoir à Mme Marie-Paule GULYAS), Annie PHILIPPON, MM. Loïc LARDY (donne pouvoir à Mme Myriam BROGNARA), Didier CHERON.

M. Pierre COURET a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2017 a été adopté à 12 voix pour.

Avant de débiter la séance Monsieur le Maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour :

- Création de poste suite à avancement de grade.

Le Conseil Municipal accepte.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE CONSENTIES :

Décision n°171208014 concernant l'adhésion à la CNP (assurance du personnel) 2018 pour les agents titulaires de la Fonction Public Territorial à temps non complet (-28h00 hebdo), ce contrat concerne un agent à 27h25 hebdo. Le Maire explique qu'il souhaite augmenter le temps de travail de l'agent mais cela reste à étudier en fonction de la rentrée scolaire 2018/2019 (semaine 4 ou 4,5 jours).

Arrivée de Madame Marilyne Maumège à 20h50.

DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE ST VAURY AU SIASEBRE

Pour : 10 - Contre : 00 - Abstention : 03.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que lors de sa séance du 15 novembre 2017, le comité syndical du SIASEBRE a délibéré et a accepté à la majorité des membres présents, la candidature de la commune de Saint-Vaury pour adhésion au SIASEBRE avec effet au 31/12/2017 suivant la délibération n°DE-1711-83.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 08 décembre 2017

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux les motivations de la demande d'adhésion de la commune de Saint-Vaury au SIASEBRE telles qu'elles sont évoquées dans la délibération précitée.

Le Maire informe que la commune de Bussière Dunoise va adhérer au SIASEBRE.

Le Maire explique l'obligation pour la Communauté de Communes Monts et Vallée Ouest Creuse d'exercer la compétence Gemapi au 1^{er} janvier 2018. Il explique également qu'il n'y aura pas de contribution de la commune de Saint Agnant de Versillat en 2018 au SIASEBRE mais une déduction sur la dotation de la Communauté de Communes, c'est la CLECT qui sera chargé de la répartition.

Monsieur Pierre Couret, délégué du SIASEBRE, prend la parole pour informer le conseil que lors de la séance du comité syndical du 15 novembre 2017 pour l'adhésion de la commune de St Vaury, il y a eu 3 abstentions qui étaient plus une revendication sur le fonctionnement que sur le principe de l'adhésion de la commune de St Vaury.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'adhésion de la commune de Saint Vaury au SIASEBRE et charge Monsieur le Maire de l'application de la présente décision.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION A UN ETUDIANT

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire présente la demande de subvention qu'il a reçue d'un étudiant, domicilié sur la commune, en 3^{ème} année de Licence pour participer à un programme d'échange entre les universités de Limoges et de Québec.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 120,00 €.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION VERSILL'ART

Pour : 10 - Contre : 01 - Abstention : 02.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal d'un courrier qu'il a reçu de l'association Versill'Art, relatif à une demande de subvention de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 250,00 €.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AFM TELETHON

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de surseoir ce point. Le Conseil Municipal accepte.

AUTORISATION PAIEMENTS AVANT VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2018 :

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordonnateur peut sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors emprunt, en l'absence de l'adoption du budget primitif. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé d'utiliser ces dispositions qui permettront notamment de poursuivre le programme d'investissement sur le premier trimestre 2018. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les crédits inscrits au budget jusqu'au 15 avril 2018 ou jusqu'au vote du Budget primitif 2018 s'il intervient avant cette date et ce dans la limite des montants et des affectations décrites à la présente délibération. Cette autorisation ne dépasse pas le quart des crédits inscrits au budget 2017.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 08 décembre 2017

Dit que les crédits correspondants seront ouverts lors de l'adoption du Budget Primitif 2018.

budget	crédits d'investissements inscrits au budget 2017	limite du quart des crédits inscrits
principal (M14)	Chap. 21 = 53 840,00 €	Chap. 21= 13 460,00 €
	Chap. 23= 320 652,00 €	Chap. 23= 80 163,00 €
service de l'eau (M49)	Chap. 21= 32 000,00 €	Chap. 21= 8 000,00 €
	Chap.23= 193 627,99 €	Chap. 23= 48 406,99 €

RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les contrats qui se termine au 31 décembre 2017 au sein du personnel communal :

- Monsieur Mathieu Colas, adjoint technique territorial à 35h00 hebdomadaire, en cdd depuis le 19 juin 2017 pour pallier au remplacement de Monsieur Patrice Chambraud en arrêt maladie,
- Madame Katia Ounaami, adjoint administratif territorial à 24h00 hebdomadaire, en cdd depuis le 1^{er} septembre 2017 (elle avait eu un précédent contrat à 15h00 hebdomadaire du 27 mars au 31 août 2017) pour la tenue de l'agence postale et divers tâches administratives (mairie) et techniques (entretien gîte et mairie). Monsieur le Maire explique qu'il a plusieurs possibilités : renouveler les cdd ou bien stagiairiser ces emplois.

De plus, depuis Monsieur Joël Desmaisons a fait valoir ses droits à la retraite.

Il propose au Conseil Municipal la stagiairisation de Monsieur Mathieu Colas à 35h00 à compter du 1^{er} janvier 2018 pour pallier au départ de Monsieur Joël Desmaisons et le renouvellement du contrat de Madame Katia Ounaami à 24h00 du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018.

Il explique qu'il est globalement satisfait du travail des deux agents mais pour le confort de Madame Katia Ounaami, il est préférable de renouveler son contrat avant une stagiairisation en juillet.

Madame Marilyne Maumège interroge le maire sur un problème d'égavage aux villages des Gouttes, en effet « plusieurs morceaux de bois » étaient sur la route suite à l'égavage. Monsieur le Maire répond qu'il faut laisser du temps à l'agent communal pour se faire au matériel, en effet, c'était Monsieur Joël Desmaisons qui le faisait depuis un certain nombre d'année.

Monsieur Gilles Penot interroge le Maire sur la situation de Monsieur Patrice Chambraud. Monsieur le Maire répond qu'il est placé en congé de longue maladie depuis le 24 janvier 2017, qu'il a droit à trois ans de congé de longue maladie et que son dossier sera statué par la commission médicale tous les ans.

ECOLE ET TRAVAUX

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des écoles sur les achats à prévoir, concernant l'achat de 11 mallettes de premiers secours (soit 1 mallette dans chaque lieu), Monsieur le Maire désapprouve cet achat par contre propose de faire l'acquisition de 4 mallettes (école maternelle, école élémentaire, cantine et garderie). Le Conseil Municipal est d'accord avec cette proposition.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que nous allons prévoir sur le budget 2018 l'achat d'ordinateurs pour l'école mais précise que nous ne nous servons pas du budget livres qui avait été alloué.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
PROCES-VERBAL de la Séance du 08 décembre 2017

Pour le matériel de la maternelle, nous achèterons une imprimante, six casques audio, un meuble.

Monsieur le Maire donne lecture quant aux divers travaux envisagés ou effectués sur le bâtiment scolaire, Monsieur Roger Josse a fait le point avec Monsieur Casimir de la Société Adam sur tous les problèmes de portes, de clés, de blocs portes, un devis sera établi en fonction des éventuels travaux. Il y a trop de multiprises dans l'école, il faut voir s'il y a la possibilité de rajouter des blocs prises dans certaines classes.

Monsieur le Maire précise que les directrices devront faire des demandes écrites et justifiées afin que le Conseil Municipal puisse statuer en réunion.

CREATION POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Le Maire propose à l'assemblée : la création d'un emploi d'Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet suite à la proposition d'avancement de grade pour l'année 2017 à compter du 08 décembre 2017 (avis favorable de la CAP).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de créer le poste d'Adjoint technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 08 décembre 2017

DECISION MODIFICATIVE N°1

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de voter un virement de crédit sur le compte 6411

	Diminution crédits		Augmentation crédits	
	compte	Montant	compte	Montant
Voiries	615231	15 000,00		
Personnel titulaire			6411	15 000,00

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

ADOPTION PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL CHAUFFERIE BOIS

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour les besoins de chauffage d'un certain nombre de bâtiments publics pour le compte de la commune, il présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

	MONTANT EN €
TOTAL AIDES PUBLIQUES :	35 000 €
ADEME	EN COURS
FEDER	EN COURS
AUTRES : SDEC	35 000 €
REGION (Appel à projet Bois énergie – réseau de chaleur)	EN COURS
AUTRES AIDES :	
DETR (MONTANT A DEFINIR)	EN COURS
AUTRES FINANCEMENTS :	
FONDS PROPRES ET/OU EMPRUNT	238 038,67 €
TOTAL	273 038,67 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour sa réalisation.

CONSEIL MUNICIPAL de la commune de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT (CREUSE)
 PROCES-VERBAL de la Séance du 08 décembre 2017

DECISION MODIFICATIVE N°2

Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00.

	Diminution crédits		Augmentation crédits	
	compte	Montant	compte	Montant
Carburant	60622	200,00		
Personnel titulaire			6411	200,00

Le Conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **SENS INTERDIT RUE EUGENE PESAS**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de remettre la rue Eugène Pesas à double sens suite à la demande de deux commerçants qui ont remarqué une perte de clientèle lorsque la rue est en sens unique. Ce sens interdit est plus perturbateur et insécurisant qu'avec la libre circulation dans les deux sens.

Monsieur le Maire précise que la rue Saint Etienne restera à sens unique.

➤ **ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons changé de prestataire pour l'éclairage public, ce sera l'entreprise Paroton qui est chargé du changement du système et des ampoules.

Les horaires seront modifiés

Hiver Bourg : 17h30-23h00 et 06h00-Levée du jour

Village : 17h30-21h00 et 06h00- Levée du jour

Été Il n'y aura pas d'éclairage public

➤ **NOTIFICATION DETR-FSIPL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nous avons perçu de la DETR à hauteur de 60% pour la rénovation de la façade du groupe scolaire ainsi que pour la toiture pour l'année 2017.

En ce qui concerne la voirie, la commune est à 50% d'autofinancement (subvention DETR et FSIPL).

➤ **PETITION SUR LA REFORME DU CODE MINIER**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le Président de l'Association de Communes pour que la réforme du code minier soit menée à son terme.

Monsieur le Maire propose que l'on ne donne pas suite. Le Conseil Municipal approuve.

➤ **GOUTER DE NOEL ET PERE NOEL**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la date du gouter de Noël le 21/12/2017 à 15h, le passage du père Noël à 09h45. Le repas de Noël est le 22/12/2017.

➤ **CONFECTION ET DISTRIBUTION DES COLIS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la confection des colis le 13/12/2017 à 18h00 et la distribution les 15-16-17/12/2017. Il faudra prévenir Monsieur Laurent ainsi que le boulanger afin que les denrées soient récupérées par les employés communaux le 13/12/2017.

Monsieur le Maire précise qu'il y a environ 130 colis.

➤ **VŒUX 2017**

Monsieur le Maire informe que la date des vœux est fixée le 12/01/2018 à 19h00

➤ **REPAS ANNUEL**

Monsieur le Maire informe que le repas annuel du conseil et du personnel aura lieu le 09/02/2018 au Mel'Lou.

➤ **ETANG COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de pêche de l'étang communal cette année, il faut faire des recherches aux archives pour savoir comment l'étang est classé et quelle réglementation s'applique.

➤ **RALENTISSEURS**

Monsieur Le Maire informe qu'il faut acheter des panneaux « danger véhicule surbaissé » pour certains ralentisseurs.

➤ **PROBLEME LA PEYRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été déposé une main courante à la gendarmerie à cause des fossés dégradés à la Peyre. Monsieur Gilles Penot a été constaté sur place.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Le Maire,

Pierre DECOURSIER

Le Secrétaire de séance,

Pierre COURET